

initiadroit.com

COMMENT LUTTER CONTRE LES FAKES NEWS ? - Initiadroit

, *By tania*

9-12 minutes



Vous avez dit « fakes news » ?

Les Fake news (« fausses nouvelles » en anglais) appelées aussi « infox » ou « intox » peuvent se définir comme des fausses informations, souvent sensationnelles, diffusées dans le but de

duper, manipuler et tromper l'opinion publique et cela par n'importe quel moyen de communication (réseaux sociaux, sites internet, sites parodiques, articles de presse erronés ou encore des journaux se faisant passer pour de véritables organes de presse).

Les fake news sont répandues par exemple pour révéler des informations soi-disant tenues secrètes (théorie du complot), favoriser ou dénigrer une idée au détriment d'une autre, pour entacher la réputation d'une personnalité (politique, médiatique etc.) ou d'une entreprise, ou encore pour contredire une vérité scientifique. Elles peuvent également se présenter comme des gros titres trompeurs sous la forme du clickbait (qui vise à augmenter le nombre de clics et donc les recettes publicitaires du site internet lié.)

Les Fake news connaissent depuis un certain temps un développement à toute vitesse au point de devenir un véritable fléau dans la société. Le développement d'internet a en effet créé les conditions propices à une large diffusion des fausses informations destinées à manipuler l'opinion publique : l'anonymat, l'absence de règles, l'instantanéité, la création de l'émotion mais surtout la recherche de l'audience (nombre de vues, de like et de partages).

La propagation des fake news s'explique également par le fait qu'une grande partie de la population mondiale s'informe principalement sur Internet, au détriment des grands médias traditionnels, notamment la presse et l'audiovisuel. Or, même s'ils sont parfois auteurs de fake news, la presse et l'audiovisuel sont soumis à des règles de déontologie ; il leur appartient donc de vérifier la fiabilité de leurs informations avant toute diffusion au risque d'être sanctionnés, ce qui n'est pas le cas des réseaux sociaux.

Qui peut lancer des fake news ?

– Des utilisateurs des réseaux sociaux

N'importe qui sur les réseaux sociaux peut être l'auteur de fake news. Le nombre important d'utilisateurs fait qu'il est très facile de lancer une fake news.

-Des partis politiques

Les fake news proviennent souvent des partis politiques. Ils s'en servent pour dénigrer leurs opposants politiques.

-Des militants politiques

Les militants ou activités politiques qui défendent des causes

particulières relayent souvent des fake news.

-Des gouvernements ou dirigeants

Le gouvernement ou les dirigeants peuvent également relayer les fake news sous la forme de falsification de preuves ou même relayer des fausses informations.

-Des gouvernements étrangers

Dans le but d'influer les politiques des autres Etats, certains gouvernements étrangers sont auteurs de fake news.

-Des médias traditionnels

Malgré qu'ils ne soient pas forcément à l'origine des fake news, les médias traditionnels en relayent souvent à leur insu. L'obligation de respecter les règles déontologiques les conduit à vérifier les informations avant toute diffusion.

Quelques exemples célèbres de fake news

– Donald Trump préparerait en secret la troisième guerre mondiale

– L'incendie la cathédrale Notre-Dame de Paris serait d'origine criminelle

– Les réseaux de téléphonie 5G propagent le covid 19

Quelles mesures contre les fake news ?

Pour lutter contre les fakes news, les Etats n'ont pas adopté les mêmes politiques. Certains ont pris des lois plus dures (Allemagne), d'autres ont estimé qu'au nom de la liberté d'expression et de la liberté de presse, il n'appartient pas à l'Etat de vérifier si une information est vraie ou fautive (Belgique).

En France, les fake news sont considérées comme de fausses informations impliquant « toute allégation ou imputation d'un fait inexact ou trompeuse ». L'État a opté pour l'adoption d'une loi visant à lutter contre la désinformation notamment par la loi n° 2018-1202 du 22 décembre 2018 relative à la lutte contre la manipulation de l'information. Cette loi contient :

- des mesures renforçant les obligations des réseaux sociaux, notamment en matière de transparence et de coopération pour la lutte contre les fausses informations ;
- des dispositions relatives à l'éducation aux médias et à l'information ;
- des mesures visant à renforcer les pouvoirs du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel à l'encontre des médias audiovisuels contrôlés par des États étrangers ;

-une nouvelle procédure de référé permettant à toute personne intéressée de demander au juge de faire cesser la diffusion d'une fausse information.

La loi suffit-elle à stopper le phénomène des fake news ?

La loi seule ne peut bloquer la propagation des fake news. La solution durable et soutenable à la lutte contre les fake news passe par l'éducation des jeunes et des moins jeunes à un usage responsable des médias de masse et des réseaux sociaux. Les parents et l'école doivent apprendre à décrypter les messages, textes, posts et autres images « douteuses ». Pour cela, il faut apprendre à repérer les fake news et surtout à s'intéresser à l'information de qualité plutôt que l'information visant le sensationnel.

Comment repérer les fake news ?

-Vérifier la source de l'information

La source de l'information est très importante pour établir sa fiabilité. Les sources des fake news ne sont ni vérifiées ni crédibles.

Désormais la stratégie des auteurs de fake news est de mêler fausses et vraies informations pour semer le doute dans l'opinion

publique. Dans le cas où l'information provient d'un site internet, il faut bien vérifier l'URL car certaines fake news proviennent de sites ressemblant à ceux des médias fiables. Parfois, la seule différence est un trait d'union, une double lettre ou une terminaison, par exemple (.net) au lieu de (.fr) ou (.com.)

-Vérifier l'auteur de l'information

Le nom de l'auteur de l'information se trouve très souvent en fin de publication de l'article de journal ou du post sur les réseaux sociaux. Pour se rendre compte de la fiabilité de l'auteur de l'information, il faut se poser les questions suivantes :

- Depuis combien de temps le compte existe-t-il ?
- S'agissant de twitter par exemple, l'auteur dispose-t-il du badge de vérification bleu ?
- Combien d'amis/abonnés a-t-il ?
- Quel est le type de contenu ?

S'il s'agit d'un compte créé récemment, d'un nombre restreint d'amis/abonnés, il pourrait s'agir de fake news.

-Vérifier la date de l'information

La date des informations est donc un indicateur important pour repérer les fake news. Les auteurs de fake news ressortent assez souvent des anciennes informations pour en faire des actualités. Il est important de vérifier si d'autres médias couvrent l'affaire ou l'information en question. S'il n'y a pas d'autres sources, il est très probable qu'il s'agisse de fake news.

-Être attentif sur les images qui accompagnent l'information

La méthode la plus courante pour repérer les fake news consiste à analyser scrupuleusement l'image accompagnant l'information. En fait, l'image est soit en décalage avec l'information à laquelle elle se rapporte soit elle dénature totalement le véritable contenu de l'information, cela dans le but de tromper ou de manipuler.

-Avoir l'esprit critique

La meilleure arme pour repérer une fake news est de faire preuve d'esprit critique. Cela suppose de prendre du recul, d'analyser objectivement l'information avant de partager.

Comment stopper une fake news ?

-Ne pas partager tout type d'information

Ce qui nourrit les fake news, c'est bien évidemment le partage sur les

réseaux sociaux. Pour éviter la propagation d'une fake news, il ne faut surtout pas partager. De manière générale, en matière de fake news, certaines expressions reviennent assez fréquemment telles que « Les médias n'en parlent pas mais... » « Faites tourner » ou toute autre formule de type « diffusez à tous vos contacts ». Il s'agit généralement d'informations diffusées sur Facebook, par mail, ou par SMS et qui n'ont d'autre but que de tromper mais surtout de créer un effet sensationnel.

-Démentir si cela vous concerne

Si une fake news vous concerne, il est important de rapidement démentir avant qu'elle ne devienne virale. Le démenti ne suffira pas à faire taire la rumeur, mais ne pas démentir, c'est accepter l'atteinte à votre réputation. Si la rumeur est grave et porte atteinte à votre atteinte, vous pouvez porter plainte.

-Dénoncer si cela est nécessaire

Il est possible de dénoncer une fake news en la signalant aux opérateurs de réseaux sociaux. Cela concerne les contenus faux, erronés ou indésirables. Facebook par exemple travaille avec des partenaires médias pour vérifier la précision de ces informations. S'il s'avère qu'il s'agit de fake news, l'auteur peut voir son compte

supprimé.

La lutte contre les fake news est-elle contraire à la liberté d'expression ?

La liberté d'expression est une liberté fondamentale dans notre société et en la matière, les restrictions apportées par l'Etat doivent être justifiées, adaptées et proportionnelles.

Malgré l'effet nocif des fake news sur la société, l'Etat ne doit pas rechercher si une information est vraie ou fausse. Cette tâche de vérification de l'information par l'Etat implique pour ce dernier de contrôler des opinions au nom de la lutte contre les fake news. Ce qui ne doit pas arriver dans une démocratie.

Par conséquent, interdire ou censurer une information (sauf en cas de diffamation ou d'atteinte à la personne) est contraire à la liberté d'expression.